

Le mot du maire

L'été 2011 commencera-t-il après le 15 août ? Les amateurs de grand soleil et de chaleur doivent être déçus de ce début de saison.

Mais 2011 c'est aussi une année de mise en place de réformes concernant la fiscalité communale et la modification territoriale. Ces deux thèmes méritent des explications car ils touchent notre vie de tous les jours.

Tout d'abord la **fiscalité communale**. Une des conséquences de la réforme de la Taxe Professionnelle est qu'elle modifie le taux la Taxe d'Habitation de la commune sans changer la valeur totale payée par le contribuable. Ainsi le taux de la TH en 2010 était 8,52 % il sera en 2011 de 16,35%. Que s'est-il donc passé ?

Jusqu'en 2009, les communes percevaient la taxe professionnelle payée par les entreprises. Pour théoriquement, favoriser le maintien des entreprises sur le sol national cette taxe a été réaménagée et surtout elle n'est plus perçue par les communes, d'où manque à gagner dans les budgets communaux.

Pour Malbosc, la somme n'est pas considérable mais pour d'autres communes, c'est énorme et réduit de fait la capacité d'investissement. En 2010, année de transition c'est l'État qui a compensé. En 2011 ce sont les communes. Dans la taxe d'habitation, la part du Département a été supprimée au profit de la commune.

Augmentation des ressources communales donc ? Pas du tout. Il a été créé le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) qui permet aux communes qui ont perdu des ressources budgétaires d'être compensées. Ainsi la commune de Malbosc paye au FNGIR un peu plus de 20 473 € qui iront équilibrer les budgets des communes qui ont beaucoup perdu.

Ensuite, **la réforme territoriale**. Elle procède du principe de la décentralisation mis en place depuis très longtemps. Aujourd'hui il y a une volonté de la part du Gouvernement via les Préfets d'aller vite, ce qui heurte bon nombre d'élus. Que prévoit cette réforme ?

La diminution du nombre de Communautés de Communes qui vont passer en Ardèche de 38 actuellement à 19 après réforme. Chaque communauté devra avoir au minimum 5000 habitants. Le périmètre proposé par le Préfet concernant la Basse Ardèche (fusion des CdC de Jales, des Crusières, du Pays des Vans, des Cévennes Ardéchoises, plus la commune isolée de Beaulieu et suppression des syndicats intercommunaux) fait débat. L'ensemble des conseils communaux et communautaires a émis un avis défavorable (voir la délibération du conseil de MALBOSC). Le débat est ouvert avec de propositions nouvelles faites par les élus.

La vie continue malgré tout. Nous avons réalisé des travaux sur les routes notamment dans la traversée du hameau de Sabuscles où des murs de soutènement de la route ont été reconstruits, la réparation d'un puisard effondré sur la route de Fabre, avec le SIDET la valorisation de la béalière sur la rive gauche de l'Abeau offre à terme une possibilité de promenade le long de la rivière.

Coté église, le remplacement du moteur de tintement de la cloche détruit par la foudre puis le remplacement du mécanisme et du moteur de la volée.

La construction de trois nouvelles plates-formes pour les bacs poubelles, une à Aubrias, une à Mourèdes, une à Sabuscles, mais aussi la mise en œuvre de l'avant projet d'assainissement collectif par le cabinet d'ingénierie AMEVIA.

Il y a des travaux en attente, la deuxième tranche du cimetière : aménagement du columbarium, réfection du revêtement de certains tronçons de route, la pose de capteurs photovoltaïques sur le toit de l'école avec l'aide technique du SDE 07, (mais un problème de retour sur investissement se pose 19 ans dans le meilleur des cas). Le prix du kW/h baisse régulièrement depuis la fin du moratoire sur l'énergie solaire.

Je vous souhaite à tous bonne fin de vacances et je vous donne rendez-vous le 16 octobre pour la foire de MALBOSC dont le thème cette année est les «murettes» avec une exposition et la participation de Michel Rouvière.

Présents : Michel PIALET, Yves LEMAL, Evelyne AGNIEL, Robert CHAMBOREDON, Pierre CHAZERANS, Magali DUBOIS, Régis HUREZ, Huguette MARZEAU.

Absents représentés : Jean-Emmanuel BEAURAIN (pouvoir à Pierre CHAZERANS), Paul KELLER (pouvoir à Magali DUBOIS).

Absente : Catherine FISSEUX.

Secrétaire de séance : Sylvia BROCHIER

Le précédent compte-rendu a été approuvé à l'unanimité

Elections Cantonales des 20 et 27 mars 2011 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les modalités de déroulement de ses journées de scrutin. L'ensemble des conseillers présents tiendront le bureau de vote de 8 H à 18 H.

Président du bureau : Michel PIALET

De 8 H à 10H

Michel PIALET, Jean-Emmanuel BEAURAIN

De 10 H à 12 H

Régis HUREZ, Robert CHAMBOREDON

De 12 H à 14 H

Pierre CHAZERANS, Magali DUBOIS

De 14 H à 16 H

Evelyne AGNIEL, Huguette MARZEAU

De 16 H à 18 H

Michel PIALET, Yves LEMAL

Orientation budgétaire :

- **Subventions de l'Etat** : compte tenu de la politique en vigueur la DGF reste bloquée à la DGF de 2010, donc nous partiront sur la base du budget 2010 et le maintien du taux des taxes.
- **Le budget** de fonctionnement 2011 sera calqué sur le budget 2010.
- **Investissement** : les projets de 2009 non terminés ont été reportés en 2010 ce qui a engendré de grosses dépenses donc une baisse de la trésorerie nous amenant à ouvrir une ligne de trésorerie de 20 000 euros pendant deux mois.

- **Restes en cours pour 2011 et subventionnés**: les murs à Sabuscles, les plates-formes poubelles, la 2^{ème} tranche du cimetière, le columbarium et les travaux sur le clocher.
- **Opérations nouvelles ou en cours** : rénovation de routes communales à Sabuscles et à Chabannes dans la limite du budget d'investissement disponible en 2011.
- **Sécurisation des bâtiments communaux**.
- **Projet photovoltaïque** sur les bâtiments communaux avec le SDE 07 et Pôle Énergie.
- **Avant projet d'assainissement**.
- **Suite du projet biomasse**, l'augmentation du prix de vente des granulés (Pellets) permet d'envisager une poursuite du projet avec une « rentabilité » acceptable. Projet qui est porteur de créations d'emploi et de recettes pour la commune.

Délibération 2011-001 : Tarifs Municipaux

Taxe de séjour forfaitaire – Tarif pour la saison 2011.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L.2333-26 du CGCT, la commune de Malbosc, entrant dans le cadre des communes situées dans les zones de montagne et des massifs définis aux articles 3 et 4 de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985, a institué par délibération du 16 janvier 2004 une taxe de séjour forfaitaire. Il convient de fixer le tarif pour la saison 2011.

Depuis le 1 janvier 2008, le Conseil Général a instauré une taxe additionnelle à la taxe de séjour. Elle est de 10% du tarif de la taxe communale. Ce taux fixé par la loi est uniforme et invariable, soit pour Malbosc, $0.40\text{€} \times 10\% = 0.040\text{€}$

Monsieur le Maire propose le maintien en 2011 du dispositif 2010

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de maintenir la fixation de la période de perception du 1 avril au 30 septembre,
- de fixer le tarif à 0.40 € par nuitée et par unité

**Samedi
19 mars 2011**

Conseil Municipal

de capacité d'accueil.

- de reverser à l'office de tourisme 0.05€ par nuitée et par unité de capacité d'accueil.

- de reverser au Conseil général la taxe additionnelle de 0.040€.

- de fixer la date de versement au receveur municipal de la taxe de séjour forfaitaire perçue par l'ensemble des logeurs au 31 octobre.

Location de la salle communale.

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs 2010 aux personnes ne résidant pas sur la commune.

Le tarif 2011 est maintenu à 130 € pour le week-end, avec une caution de 200 €.

De plus, toute personne désirant louer la salle communale en hiver. (Résidents et non résidents) se verra demandé une participation au chauffage de 50 € pour le week-end.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide le maintien des tarifs pour 2011

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande faite, par un particulier, pour une utilisation de la salle à des fins commerciales.

Monsieur le Maire propose d'accepter la demande de façon exceptionnelle, moyennant une location de 50 €/jour

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de valider la proposition et confirme le tarif de 50 € / Jour

Droit de place :

Après débats, le Conseil municipal décide le maintien du tarif de droit de place à 5 € pour 2011.

Concession cimetièrè

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les tarifs 2010 pour l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le maintien des tarifs :

Concessions trentenaires : Prix du m² : 75 €

Concessions cinquantenaires : Prix du m²:110 €

Gestion de l'eau

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les tarifs 2010 pour l'année 2011 concernant l'abonnement, le prix du mètre cube d'eau, la location du compteur, et la pose du compteur lors d'un branchement neuf sur réseau existant et changement de compteur endommagé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les tarifs pour 2011 :

Abonnement au réseau d'eau : 90,00 €

Location compteur : 8,40 €

Pose de compteur en branchement neuf : 50 €

Changement de compteur endommagé : 70 €

Prix du m³ d'eau : 1,20 € le m.

Pour 10 Contre 0 Abstention : 0

Délibération 2011-002 : Taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur le Maire rappelle que les taxes ont été augmentées l'an dernier portant ainsi les taxes 2010 :

Taxe d'habitation à 8,52%,

Taxe foncier-bâti à 8,62%,

Taxe foncier-non bâti à 93,19% et le taux relais TP à 13,71%

Monsieur le Maire propose le maintien des taux pour 2011

Ayant délibéré, le conseil municipal, approuve la proposition et fixe donc le taux de la part communale pour 2011 :

Taxe d'habitation à 8,52%,

Taxe foncier-bâti à 8,62%,

Taxe foncier-non bâti à 93,19%

Pour 10 Contre 0 Abstention : 0

Délibération 2011-003 : Augmentation des indices de références du salaire de Sylvia BROCHIER.

A l'occasion du renouvellement du contrat de travail à durée déterminée de Mademoiselle Sylvia BROCHIER, au 1er janvier 2011, Monsieur le maire propose que lui soit appliqué les mêmes indices attribués à l'autre poste d'agent administratif à temps non complet.

Indice brut 310, indice majoré 300, à compter du 01/01/2011.

Ayant délibéré, le conseil municipal, Décide de revaloriser les éléments de calcul du salaire de Sylvia BROCHIER :

Indice brut 310, indice majoré 300, à compter du 01/01/2011.

Pour 10 Contre 0 Abstention : 0

Délibération 2011-004 : Motion concernant les projets d'exploration et d'exploitation pétrolière sur le territoire de la commune.

VU l'arrêté du 1er mars 2010 accordant un permis exclusif de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit "permis de Villeneuve de Berg" à la société Schuepbach Energie LLC ;

VU l'arrêté du 1er mars 2010 accordant un permis exclusif de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « Permis de la plaine d'Alès » à la société Bridgeoil SAS ;

VU le fait que le territoire de la commune est concerné pour tout ou partie par ces deux arrêtés ;

CONSIDÉRANT que les arrêtés du 1er mars 2010 accordant des permis exclusifs de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux ont été pris sans aucune concertation et information des élus locaux et des populations concernés ;

CONSIDÉRANT que la technique dite de « fracturation hydraulique », nécessaire à l'exploration et à l'exploitation des gisements de gaz non conventionnel dit « gaz de schiste », requiert d'importantes quantités d'eau, l'utilisation de nombreux produits chimiques dissous dans cette eau dont à ce jour les conséquences sur la santé sont inconnus et non maîtrisés, et la mise en place de nombreux sites d'exploitations ;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucune garantie scientifique permettant de s'assurer du contenu réel des eaux d'après forage et que des produits chimiques/métaux lourds peuvent en faire partie, et qu'en conséquence les risques d'atteinte à la qualité des ressources en eau, qu'il s'agisse des nappes phréatiques ou des eaux courantes, consécutifs à l'exploration d'une part et à l'exploitation d'autre part n'ont pas été évalués ;

CONSIDÉRANT que les techniques mises en œuvre en multipliant les points de forage et éventuellement d'exploitation créent un risque de mitage du paysage ;

CONSIDÉRANT que la vocation agricole et touristique de la commune, première source de revenus et d'emploi de la commune, est incompatible avec l'exploration et l'exploitation éventuelle d'un gisement « Plaine d'Alès » qui se traduirait par l'installation de derricks de grande hauteur et une multiplication des points de d'extraction ;

CONSIDÉRANT que l'illumination permanente des derricks en exploitation pour des motifs de sécurité porte atteinte à la qualité du ciel nocturne que les collectivités locales essaient de préserver

par des politiques d'illumination adaptées ;

CONSIDÉRANT

- l'incompatibilité des activités minières projetées avec les décisions et contenus de nombre de plans, schémas ou chartes territoriaux élaborés collectivement avec l'Etat, au premier rang desquels figurent :

- les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et du SDAGE Rhône-Méditerranée pour l'atteinte du bon état ou la non-dégradation des masses d'eau ;

- les objectifs de préservation et de protection attachée au site Natura 2000 dit B4 Bois de Païolive Gorges du Chassezac et Bois d'Abeau en E.N.S.

- le Scot en cours d'élaboration ;

CONSIDÉRANT que la rareté de la ressource en eau sur notre territoire, qui entraîne chaque année des mesures de rationnement, rend problématique des prélèvements en quantité industrielle.

En l'absence de garantie formelle sérieuse, le Conseil Municipal de MALBOSC :

Emet une motion de protestation à l'encontre des arrêtés d'exploration visés ci-dessus et une motion de défiance à l'égard des projets d'exploitation des gaz de schiste sur le territoire de la commune ;

se réserve le droit de prendre toute mesure y compris par voie d'action en justice pour empêcher le développement de ces projets ;
Demande que les conclusions de la mission demandée conjointement par les Ministres de l'industrie et de l'environnement sur les conséquences environnementales de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schistes fassent l'objet d'une communication officielle aux élus locaux et d'un débat public ;
Demande au maire de ne délivrer aucune autorisation en ce sens.

Pour 10 Contre 0 Abstention : 0

Questions diverses :

Participation à CdC de JALES

Monsieur le Maire apporte les explications sur l'activité de la CdC et renvoie aux comptes-rendus des conseils communautaires

Organisation du marché estival

Régis HUREZ fait part au conseil de l'impossibilité pour lui de gérer l'organisation et la gestion du marché dominical. Le débat montre le manque de coopération de certaines personnes, d'où une difficulté accrue dans la mise en œuvre du marché. Un prochain conseil devra statuer pour l'organisation des marchés 2011.

**Vendredi
22 Avril 2011**

Conseil Municipal

Présents : Michel PIALET, Yves LEMAL, Evelyne AGNIEL, Robert CHAMBOREDON, Régis HUREZ, Paul KELLER, Jean-Emmanuel BEAURAIN.

Absents : Huguette MARZEAU, Catherine FISSEUX, Magali DUBOIS, Pierre CHAZERANS. .

Secrétaire de séance : Sylvia BROCHIER

Le précédent compte-rendu a été approuvé à l'unanimité

Délibération 2011-005 : Budget principal M14 - Compte administratif 2010, du compte de gestion 2010 et de l'affectation des résultats.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Yves LEMAL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 du budget principal M14 dressé par Michel PIALET Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		94 800,99	114 443,60		114 443,60	94 800,99
Opérations de l'ex	187 411,25	207 942,35	138 997,68	190 431,85	326 408,93	398 374,20
TOTAUX	187 411,25	302 743,34	253441,28	190 431,85	440 852,53	493 175,10
Résultat de clôture		115 332,09	63009,43			52 322,66
			Restes à réaliser			38 717,00
			Besoin/excédent de financement Total			91 039,66
			Pour mémoire : Virement section Investissement,			36 237,00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

24 292,97 au compte 1068 (recette d'investissement)

91 325,00 au compte 002 (excédent de fonctionnement).

Pour : 8 Contre : 0 Absentions : 0

Fiscalité Directe Locale : Taux des Taxes corrigés

Monsieur le Maire rappelle que le dernier conseil a décidé de ne pas modifier les taux des taxes.

Conformément à l'article 1640C du CGI et pour tenir compte du transfert de fiscalité départementale et régionale les taux sont recalculés comme suit :

TH : 16,35% - TF (bâti) : 8,62% - TF (non bâti) : 97,71% - CFE : 23,68%

Soit un produit fiscal attendu de 64 678 €, assorti d'un prélèvement GIR de 20 473 €

Le conseil après en avoir délibéré valide les taux recalculés à l'unanimité

Délibération 2011-006 : Budget primitif M14 - Année 2011

Monsieur le Maire propose au conseil d'examiner le budget en détail et de voter le budget chapitre par chapitre.

Le budget principal présente les sections suivantes :

Section d'exploitation : les recettes et les dépenses s'équilibrent à 306 344,00
Section d'investissement : les recettes et les dépenses s'équilibrent à 306 498,00

Le conseil ayant examiné et approuvé chaque chapitre du budget par 8 voix POUR, ayant vérifié la conformité à la vue d'ensemble, tant pour la section de Fonctionnement que d'Investissement, le budget primitif est adopté à l'unanimité.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2011-007

Compte de gestion M49 EAU - 2010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel PIALET délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2010 de l'eau

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2011-008 :

Compte administratif M49 EAU - Année 2010.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Yves LEMAL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 du budget principal M14 dressé par Michel PIALET Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré. 1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	18 454,32		2806,74		21 261,06	
Opérations de l'ex	52 993,38	87 823,79	119 730,79	69 187,05	15 713,33	
TOTAUX	71 447,70	87 823,79	122 537,53	69 187,05	36 974,39	
Résultat de clôture		16 376,09	53 350,48		36 974,39	
			Restes à réaliser dépenses			17 312,46
			Restes à réaliser recettes			77 341,00
			Besoin/excédent de financement Total			6 676,06

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2. Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 16 376,09 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

3. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4. Reconnaît la sincérité des restes à réalisés.

6. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Vendredi
22 Avril 2011**

Conseil Municipal

Délibération 2011-009 : Budget primitif M49 EAU - Année 2011

Monsieur le Maire propose au conseil d'examiner le budget en détail et de voter le budget chapitre par chapitre.

Le budget annexe présente les sections suivantes :

Section d'exploitation :

les recettes et les dépenses s'équilibrent à 72 227,00

Section d'investissement :

les recettes et les dépenses s'équilibrent à 138 053,00

Le conseil ayant examiné et approuvé chaque chapitre du budget par 8 voix POUR, ayant vérifié la conformité à la vue d'ensemble, tant pour la section de Fonctionnement que d'Investissement, le budget primitif est adopté à l'unanimité.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Fin des travaux 21 heures 30

**LUNDI
20 Juin 2011**

Conseil Municipal

Présents : Michel PIALET, Yves LEMAL, Evelyne AGNIEL, Robert CHAMBOREDON, Magali DUBOIS, Huguette MARZEAU, Jean-Emmanuel BEAURAIN.

Absents représentés : Régis HUREZ (mandat à Huguette MARZEAU), Paul KELLER mandat à Magali DUBOIS)

Absents : Catherine FISSEUX, Pierre CHAZERANS.

Secrétaire de séance : Sylvia BROCHIER

Le précédent compte-rendu a été approuvé à l'unanimité

Présentation de l'opération composteurs par Benoît PUJOL

Information sur le compostage :

En début de réunion Benoît PUJOL, technicien du SICTOBA, présente au conseil la démarche du compostage initiée par le Syndicat.

Aujourd'hui, sur 100 kg d'ordures ménagères enfouis à la décharge de Grospierres, 24 kg sont des bio déchets. Les bio déchets ainsi enfouis sur la décharge avec les autres ordures créent des nuisances en se décomposant, sous la forme de lixiviats et de biogaz et augmentent le tonnage transporté et traité.

Le compostage permet de traiter ces bio déchets [] à la source et faciliter leur retour à la terre sous forme d'amendements organiques.

Le compostage étant subventionné à 80% par l'Agence de Maîtrise et d'Économie de l'Énergie, le coût restant d'un composteur individuel est de 18,50 € par foyer souhaitant s'équiper.

Il faut mettre en place un réseau de guide composteur. Les personnes qui veulent s'impliquer dans la mise en place du compostage seront formées et encadrées par le Syndicat et seront le relais entre la population et le SICTOBA.

En septembre 2011, les composteurs individuels seront distribués, sur le territoire de la commune, aux foyers qui en feront la demande et dans la mesure où des guides composteurs auront été, au préalable, formés.

Les personnes intéressées pour être guide composteur sur la Commune doivent se faire connaître en Mairie

Le conseil s'engage dans la démarche, un article sera publié dans le bulletin de juillet.

**LUNDI
20 Juin 2011**

Conseil Municipal

Délibération 2011-011 : Taux d'imposition des taxes directes locales

(Modifie et remplace la délibération 2011-002)

Monsieur le Maire rappelle que les taxes ont été augmentées en 2010 portant ainsi les taxes 2010 à :

Taxe d'habitation à 8,52%, Taxe foncier-bâti à 8,62%, Taxe foncier-non bâti à 93,19% et le taux relais TP à 13,71% et que conseil du 19 mars avait voté le maintien des taux.

Conformément à l'article 1640C du CGI, les taux de référence recalculés tenant compte des transferts de fiscalité sont de : Taxe d'habitation : 16,35%, Taxe foncier-bâti : 8,62%, Taxe foncier-non bâti : 97,71%, CFE 23,68%

Nouvelles valeurs confirmé par le vote du Conseil du 22 avril 2011

Monsieur le Maire propose de délibérer formellement sur les taux pour 2011

Ayant délibéré, le conseil municipal, fixe donc les taux 2011 à :

Taxe d'habitation à 16,35%,

Taxe foncier-bâti à 8,62%,

Taxe foncier-non bâti à 97,71%, CFE à 23,68%

Soit un produit fiscal attendu de 64 678 €, assorti d'un prélèvement GIR de 20 473 €

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0.

Compte rendu de la Commission d'Appel d'Offre AP ASSAINISSEMENT

Suite à l'appel d'offre lancé le 29 avril 2011 par courrier et affichage trois entreprises se sont manifestées, l'une a décliné l'offre et les deux autres ont répondu positivement.

Au vu de la sélection et du classement des offres ci-dessus, il est proposé au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre au candidat suivant :

AMEVIA INGENIERIE

10, rue de la Bergerie 30100 ALES

Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir :

Montant TTC : 20 935.98 €

Motifs du choix de l'offre proposé :

Moins et mieux disant

Délibération 2011-012 : Maîtrise d'œuvre d'assainissement

Monsieur le Maire ayant présenté au conseil le compte rendu de la commission d'appel d'offre et le cabinet d'Ingénierie retenu nous entrons dans la mise en œuvre de l'avant projet.

Le conseil, ayant pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré :

❖ Valide le choix retenu (AMEVIA Ingénierie)
Autorise le maire :

❖ à demander les subventions aux organismes susceptibles de financer cette opération et en particulier à l'Agence de l'eau, au département (Cap Territoire)...

❖ à prospecter pour l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet

❖ à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2011-013 :

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur Le Maire présente le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale élaboré par le représentant de l'état, fait part du calendrier et sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Il ressort des débats du Conseil Municipal que ce projet imposé par l'état en parallèle avec la suppression des Conseillers Généraux vise à recréer une entité intercommunale calquée sur l'ancien canton.

Cette nouvelle entité risque de dissoudre les spécificités des petites communes et de ne plus prendre en compte leur diversité, en particulier pour une commune de montagne comme Malbosc.

C'est aussi une perte en matière de démocratie, la fusion diminuera de fait la présence de la commune dans les instances communautaires (passage de 2 à 1 délégué) et toutes les communes ne pourront prétendre à participer à l'exécutif.

Les transferts de compétences favoriseront les grands pôles au détriment des petites communes excentrées, la mutualisation des moyens ne profitera pas à tous.

Ayant délibéré le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis défavorable.

Marchés de l'été

Le marché aura bien lieu cet été même si nous ne sommes pas assuré de la présence de tous les commerçants chaque dimanche de l'été.

Foire d'automne

La date du 23 octobre est envisagée, à voir si cette date n'interfère pas avec d'autres foires.

Si non la date du 16 sera maintenue (3^{ème} dimanche d'octobre comme les années précédentes). Le thème retenu pour l'exposition sera l'aménagement du territoire : « Murs et murettes richesse pour l'Ardèche méridionale »

Fin des travaux 21 heures 30

Conseil d'administration du Centre Communal Action Sociale

Présents : AGNIEL Évelyne, KELLER Paul, LEMAL Michèle, PERRET Flore, GOBLET Chantal, CAPUS Christian, MARZEAU Huguette, FILLON Lucien.

Absente représentée : ROBERT Blandine (procuration à AGNIEL Évelyne).

Absents : BEAURAIN Jean Emmanuel, FISSEUX Catherine, DUBOIS Magali.

Secrétaire de séance : AGNIEL Évelyne.

Le Quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer et la réunion débute à 18h.

1/ Approbation du compte de gestion 2010, Délibération 2011-001.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ; Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil d'administration du CCAS déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2/ Vote du compte administratif, Délibération 2011-001 .

Le conseil d'administration du CCAS, réuni sous la présidence d'Evelyne AGNIEL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré : lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0			3506,4		3506,4
Opérations de l'exercice	0	0	4975,65	6689	4975,65	6689
TOTAL	0	0	4875,65	10195,4	4875,65	10195,4
Résultat de clôture	0	0		5319,75		5319,75
Restes à réaliser	0	0		0		0
Total cumulé	0	0		5319,75		5319,75
Résultat définitif	0	0		5319,75		5319,75

- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

3/ Délibération 2011-002 : Vote du Budget primitif 2011, .

Après s'être fait présenter le budget, pour lequel :

- le montant de l'excédent de fonctionnement reporté est de 5319.75 Euros.
- la subvention de la commune est de 2000 Euros.

Le conseil d'administration vote ce budget à l'unanimité :

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

4/ Délibération 2011/003 : Aides aux voyages scolaires :

Evelyne AGNIEL propose d'attribuer 25 euros d'aide par nuitée (au maximum quatre nuits par an et par enfant).

Le conseil d'administration du CCAS approuve à l'unanimité.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

5/ Délibération 2011-004 : Subventions aux associations.

Le conseil d'administration du CCAS, réuni sous la présidence d'Evelyne AGNIEL ayant examiné les demandes, décide d'engager **1450 Euros répartis comme suit** :

Foyer socio éducatif du Collège des Vans : 100 euros, du Collège de Bessèges : 100 euros

Resto du Cœur de l'Ardèche (Le Cheylard) : 200 euros, du Gard (Nîmes) : 200 euros

Foyer de l'Hôpital des Vans : 150 euros, Foyer de la Maison de Secours de Bessèges : 150 euros

Association les Magnanarelles maison Alfred Silhol Bessèges : 150 euros

A.D.M.R. (Les Vans) : 200 euros, Association Vivre chez soi (Les Vans) : 200 euros

Total de l'engagement 1450 Euros

Ayant délibéré le conseil d'administration valide cette répartition à l'unanimité.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

6/Projet voyage seniors. Après la Camargue (2009) et Arles (2010), direction la montagne : Cirque de Navacelles, Grotte de Clamouse, Mende et ses environs, Aubrac, Anduze et ses environs. Réunion prévue le 5 mai à 16 heures d'un comité restreint pour mise au point après renseignement auprès de Pascal Voyages, pour un itinéraire et une date définitive (semaine du 20 au 25 juin). **Nouvelles bases pour la liste des ayants droits de 60 ans et plus ?** Quelle liste choisir en référence : Liste taxe d'habitation, Liste Impôts Fonciers, Liste électeurs ?

7/Projet vide grenier : date retenue Dimanche 24 juillet ou 31 juillet 2011

**MARDI
28 JUIN 2011**

C.C.A.S.

**Réunion du Centre Communal Action Sociale du 28 juin 2011
(Convocation du 17 juin 2011)**

Présents : AGNIEL Évelyne, BEAURAIN Jean Emmanuel, LEMAL Michèle, PERRET Flore, GOBLET Chantal, MARZEAU Huguette.

Absents représentés : KELLER Paul, ROBERT Blandine (procuration à AGNIEL Évelyne), CAPUS Christian (procuration à PERRET Flore).

Absents excusés : FILLON Lucien, DUBOIS Magali.

Absente : FISSEUX Catherine.

Secrétaire de séance : AGNIEL Évelyne.

Le Quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer et la réunion débute à 18h45.

- Approbation du compte rendu de la réunion du 19 avril 2011.

- Décision modificative au budget 2011.

Pour verser la totalité des subventions d'aides votées au budget 2011, il est nécessaire de faire un ajustement des lignes de crédit concernées. Vote avec 9 voix pour.

- Compte rendu du voyage du 22 juin.

La majorité des 39 personnes présentes a été très satisfaite de cette journée. Un grand merci à Fabienne et Philippe qui nous ont particulièrement bien reçus à la poterie des Enfants de Boisset. La visite des différents ateliers a été suivie avec beaucoup d'attention.

De la gare d'Anduze, nous avons pris le train à vapeur des Cévennes en direction de Saint Jean du Gard. Une vue imprenable sur la vallée du Gardon et les montagnes des Cévennes. Le repas pris au restaurant « l'Oronge » a été très apprécié. Bon menu, bons produits, bon service et bon dessert... Petit bémol : l'accès à la salle du restaurant n'était pas facile pour les personnes à mobilité réduite.

L'après midi : visite de la grotte de Trabuc. Que de beauté dans ce monde souterrain. Dommage que tout le monde n'ait pas pu voir la salle des 100 000 soldats ! Retour sur Anduze, arrêt à la bambouseraie de Prafrance .

Balade magnifique mais peut-être un peu fatigante en fin d'après-midi.

Départ 18 heures, arrivée à Aubrias à 19 heures 45 mn.

Merci à tous ceux qui ont participé à ce voyage.

- Organisation du vide grenier :

Date retenue : Dimanche 24 juillet 2011 à partir de 9 heures. (vente réservée aux habitants de la commune)

Prévoir : Arrêté du Maire, Affiches et autorisation de buvette.

- Divers :

Informations sur les risques liés à la canicule de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la Santé.

Demandes de subvention : La ligue contre le cancer, Comité des maladies respiratoires.

Pour : 0 Contre : 9 - Demandes non retenues.

Prochaine réunion à prévoir fin Septembre 2011.

Communauté de communes

Madame Raymonde Gauthier, Présidente de la communauté de communes vous informe que les compte-rendus des conseils communautaires sont disponibles sur internet à l'adresse suivante :

<http://paysdejales.fr/spip.php?rubrique1>
Pour information, elle vous communique un extrait du compte rendu dernier conseil communautaire en date du 19/05/11.

Débat au sujet du schéma départemental de la coopération intercommunale

Mme la Présidente expose à l'assemblée le schéma départemental de la coopération intercommunale qui a été envoyé par la Préfecture le 28/04/11. Ce schéma constituera la base légale des décisions de création, modification de périmètre, transformation d'EPCI ainsi que la suppression, transformation et fusion de syndicats de communes ou de syndicats mixtes.

Il doit être soumis à l'examen du conseil communautaire qui a trois mois pour émettre un avis concernant ce schéma; à défaut de délibération dans ce délai (au plus tard le 28/07/11), la décision du Conseil communautaire est réputée favorable.

Le schéma porte sur la création d'une nouvelle communauté de communes dont le périmètre comprendrait celui des CDC Pays de Jalès, Pays des Vans, Pays de Cruzières, Cévennes Vivaroises sans la commune de Sablières, et de la commune de Beaulieu. Le SICOM Granzon et Claysse serait dissout ainsi que le SIDET.

Il est proposé de communiquer sur la fusion intercommunale par une lettre d'information (format A4) distribuée à l'ensemble de la population des 4 communes. Les propositions d'actions nouvelles ou de nouvelles compétences émises par les groupes de travail sur la carte intercommunale pourraient être publiées.

De même, une réunion publique pourrait être organisée pour informer la population de la réforme des collectivités locales.

Délibération : contrat de travail d'animateur au centre de loisirs

Mme la Présidente rappelle à l'assemblée que Melle Juliette BARDOUX est partie en congé d'adoption depuis le 25/03/11 et qu'il convient d'embaucher un nouvel animateur au centre de loisirs intercommunal. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide (1 VOIX CONTRE) d'établir à Melle ZOE PREHU un contrat de travail à durée déterminée de 6 mois, à compter du 25/05/11 jusqu'au 24/11/11 dans le cadre de la convention de Contrat Unique d'Insertion pour une durée hebdomadaire de 30 heures, en qualité d'animatrice du Centre de Loisirs Intercommunal. Le revenu est équivalent au SMIC.

Point sur le recrutement de l'assistante qualifiée de conservation du patrimoine et des bibliothèques

La commission d'embauche a auditionné, pour le poste à pourvoir d'assistant du patrimoine et des bibliothèques, 12 candidates.

Mme Françoise MOUCHET est la candidate sélectionnée. Travaillant à la bibliothèque universitaire de Savoie, elle est fonctionnaire publique d'Etat, lauréate du concours de « bibliothécaire adjoint spécialisé ». Elle prendra ses fonctions le 01/09/2011 après détachement dans la fonction publique territoriale.

Délibération : autorisation de signature de la convention avec la compagnie « les Affamés »

Mme la Présidente présente au conseil communautaire la convention de partenariat entre la compagnie des « Affamés » et la collectivité, concernant les cours hebdomadaires proposés pour l'année scolaire 2011-2012, à l'intention des enfants, adolescents et adultes. Ils débiteront début octobre 2011 et se termineront fin juin 2012. Ils seront financés :

- d'une part par les participants à hauteur de :
50 € par trimestre et par enfant jusqu'à 13 ans inclus ;
60 € par trimestre pour les adolescents et les adultes.
- d'autre part par une subvention de la communauté de communes de 2000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents:

- Approuve la convention de partenariat entre la compagnie des « Affamés » et la collectivité, pour les cours hebdomadaires de théâtre à l'intention des enfants, des adolescents et des adultes.
- Autorise la Présidente à signer la convention de partenariat.

Voies vertes

Suite à la lettre co-signée par les Présidents des cinq communautés de communes de l'Ardèche méridionale adressée à M. Jean-Jack QUEYRANNE demandant l'inscription des projets de voies vertes dans le schéma régional des Véloroutes Voies Vertes et le soutien de la Région pour sa réalisation, un nouveau courrier va lui être adressé par le SITHERE pour demander les possibilités financières d'intervention du CDDRA et/ou le soutien que la Pays pourrait apporter auprès des instances régionales.

M. Christophe NURY, agent de Développement Touristique de l'Ardèche et Mme Annick CHALBOS de la Direction des Routes du Conseil Général qui animent en binôme le schéma vélo viendront présenter le positionnement du Département sur les voies vertes lors du prochain conseil communautaire.

Communauté de communes

Zone d'Activités.

Un artisan menuisier est intéressé pour acheter le dernier lot de la Zone d'Activités. Le prix reste fixé à 12 € le m², soit 27 720 €. Il sera contacté pour connaître ses intentions.

SIVU des Inforoutes

M. THIBON ayant démissionné du conseil municipal de Berrias et Casteljau, il convient de nommer un nouveau délégué pour représenter la communauté de communes au siège du Comité Syndical du Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Unique.

Scène de Musique Actuelle

M. Jean BRUNET présente à l'assemblée différents lieux d'implantation d'un équipement de

type scène de musique actuelle pour le lancement de l'étude de définition préalable à la création de la SMAC. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents donne un avis favorable au démarrage de l'étude sur l'équipement de type scène de musique actuelle qui portera sur une implantation à LABLACHERE, près du complexe sportif.

CdC Pays de Jalès

Mairie 07460 St Paul-le-Jeune

Tel/Fax : 04 75 39 32 71

Email : info@paysdejales.fr

site : <http://paysdejales.fr/>

Centre de Loisirs « Les Balladins »

Un super été en perspective!!!!

Toujours situé à la salle d'activité de l'école maternelle de St Paul Le Jeune, « Les Balladins » accueillent tous les enfants de 2 à 12 ans (scolarisés), tous les mercredis et toutes les vacances scolaires de 7h30 à 18h00, à la journée, à la demie journée, avec ou sans cantine.

Cet été, du lundi 4 juillet au vendredi 2 septembre Nadine, Valentine, Charlotte, Vincent et Zoé proposent des semaines d'activités à thèmes:

JUILLET

Du 4 au 8 : La poterie

Du 11 au 15 : Les supers héros

Du 18 au 22 : Les cabanes des Yamakasis...
avec Eric Derrien

Du 25 au 29 : Nos petits jardiniers organisent
leur salon de dégustation

AOÛT

Du 1 au 5, à St Paul : L'eau dans tous ses états

Du 1 au 5, le séjour pour les enfants de plus de 6 ans. Direction Grandeur Nature en Lozère pour 5 jours d'activités de plein air

Du 8 au 12 : Participation au prix chronos (livres)

Du 15 au 19 : Les animaux

Du 22 au 26 : La batucada brésilienne (stage de musique)

Du 29/08 au 02/09 : Le marathon des sports
Sortie au zoo du Lunaret à Montpellier

Et des sorties piscine, des activités à notre jardin, des balades, des chansons, des histoires, des activités cuisine avec nos récoltes,

des grands jeux, des activités artistiques, du sport, de la joie et de la bonne humeur viendront guider les journées du centre de loisirs.

Les programmes d'activités détaillés sont disponibles au centre de loisirs.

Attention: Pour certaines activités, les places sont limitées. Pensez à inscrire vos enfants!

Pour les renseignements et les inscriptions, contactez l'équipe d'animation

Valentine Dal Fiume,

Zoé Préhu ou Nadine Argenson

au 04 75 39 32 71 ou au 04 75 39 11 35.

Centre de Loisirs « Les Balladins »

CdC Pays de Jalès

Mairie 07460 St Paul-le-Jeune

Tel/Fax : 04 75 39 32 71

centredeloisirs.lesballadins@orange.fr

COMPOSTONS

Chers lecteurs,

« Enfouir les déchets organiques, c'est se priver d'une richesse »

25 % des ordures ménagères (bacs verts) enfouies à GROSPIERRES, sont encore des déchets humides issus de notre cuisine ou de notre jardin (épluchures, restes lactés ou coupes de gazon). Leur décomposition au milieu des déchets « ultimes » provoque pollution et engorgement.

A défaut de réduire le coût de l'enlèvement et du traitement de ces déchets, le compostage individuel ou collectif permet de réduire les volumes et de réutiliser comme compost de culture, nos déchets.

Qui n'a pas dans un coin de son terrain un « tas » artisanal ? Grâce aux subventions de l'ADEME, du Pays de l'Ardèche méridionale et du Conseil Général, les habitants de la commune ont la possibilité d'acquérir un composteur de 230 litres en matériaux recyclés et ce à moindre coût.

Subventionné à 80%, le composteur sera facturé 18,50 € livré à Malbosc fin septembre avec un petit bac pour la cuisine + un manuel..

Afin d'évaluer le nombre de composteurs à prévoir pour notre commune, nous vous demandons de nous faire connaître vos intentions à l'aide du coupon ci dessous, Retour avant le 14 septembre en MAIRIE. Vous pouvez aussi le faire par mél à ou vous inscrire auprès de FRANCK, notre cantonnier, lors de son passage et ce toujours avant le 14/09 !

Pour en savoir plus sur le compostage domestique, un guide est à disposition en ligne sur et pour tout renseignement complémentaire contactez notre « Guide composteur » par mél

L'équipe des guides composteurs de MALBOSC

----- Coupon Réponse -----

Dans tous les cas retour en mairie pour le 14 septembre

Nom :

Prénom :

N° de tel :

Adresse :

Souhaite acheter un composteur

Ne souhaite pas de composteur

Le

Signature,